



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N° 2022/10

L'an deux mille vingt deux le dix-sept octobre à 18 heure 30, le comité syndical de Grange l'Évêque étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Denis PHILIPPE, président.

Etaient présents :

Denis PHILIPPE, Dominique FLEURET, Nicolas MENNETRIER, Annie SALAMI, Pascale SEVERIN, David VINCENT, Pascal MARCHIZET (suppléant)

Nombre de membres :

en exercice : 8
présents : 8
votants : 8

Étaient absents : Jean-Yves BRUNEAU et THOYER Laure

Il a été procédé, conformément à l'article du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du comité syndical ; Mme Pascale Severin ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

Dates :

de convocation : 11/10/2022
d'affichage : 11/10/2022

Objet : **DECISION MODIFICATIVE N°1**

M. Denis PHILIPPE expose qu'il y a lieu de faire une modification budgétaire afin d'assurer les dépenses imprévues suivantes :

- Indemnisation assurance suite à un accrochage avec le véhicule de la collectivité
- Régularisation de cotisation URSSAF
- Ajustement de l'indemnité des élus au vu de la décision gouvernementale d'augmenter le point d'indice de 3 %.

Ayant entendu l'exposé de monsieur le président et après en avoir délibéré le comité syndical

DECIDE de réaliser les mouvements budgétaires suivants :

COMPTES	NATURE DE LA DEPENSE	BUDGET 2022	DM1	Total 2022
6531	Indemnités élus	5 600,00	100,00	5 700,00
6533	Cotisation retraite	250,00	100,00	350,00
65888	Autres	10,00	200,00	210,00
6288	Autres	19 530,92	- 400,00	19 130,92
		25 390,92	0,00	25 390,92

VOTE	POUR	CONTRE	ABST
	7	0	0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
pour extrait conforme au registre,

La secrétaire

Le Président,

Pascale SEVERIN

Denis PHILIPPE